



## Changement de regime matrimognal

Par **ortrop38**, le **09/12/2014** à **09:31**

Bonjour,

Je suis me suis marie juillet 2008 sans contrat de mariage.

Ma femme a eu 2 enfants du a son 1ere mariage ils ont 23ans et 18ans.

J ai eu un enfant avec ma femme age de 4 ans .

Aujourdh ui je souhaite changer de regime matrimognal , et je voudrai acheter un bien immobilier pour ma fille de 4 ans , et quel en soit la seul heritiere .

Selon vous quel est le meilleur choix pour moi.

Quel changement de regime choisir ?

En sachant qu aujourdh ui on a pas de bien en commun mes juste de l argent en banque .

Un jour je pourrai heriter de mes parents ...

Je vous remercie d avance

Par **domat**, le **09/12/2014** à **10:20**

bjr,

l'héritage de vos parents sera un bien propre dont vous pourrez disposer à votre guise que vous pourrez utiliser pour votre fille.

même avec le régime matrimonial de la communauté universelle, les enfants d'un premier lit en cas de décès de leur parent peuvent demander leurs parts en exerçant une action en retranchement.

cdt

Par **ortrop38**, le **09/12/2014** à **10:41**

oui ,mets aujourd hui je veux changer de regime matrimognal.

Et je voudrai acheter un bien a ma petite fille.

Quel regime puis je faire pour que ma fille et la totalite du bien immobilier que je veux lui achete.

Merci de votre reponse

Jpaul

Par **ortrop38**, le **09/12/2014** à **11:31**

quelqu'un peut me répondre s'il vous plaît

Merci

Jpaul